



Monseigneur Laurent CAMIADE
Evêque de Cahors par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège Apostolique

DÉCRET

POUR LA CRÉATION D'UNE CELLULE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE
POUR LA LUTTE CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ,
LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET LA PRÉVENTION DES ABUS DANS L'ÉGLISE

Attendue la décision de la Commission permanente de la Conférence Episcopale des Evêques de France du 12 avril 2016 soulignant l'importance pour chaque diocèse d'avoir un lieu où les fidèles, victimes de la pédophilie, soient assurés d'être accueillis, écoutés et accompagnés ;

Attendues les résolutions votées par la Conférence Episcopale des Evêques de France, le 25 mars 2021 et le 9 novembre 2021, concernant la prévention et la lutte contre les abus sexuels dans l'Église ;

Nous décrétons

La création d'une Cellule d'accueil et d'écoute pour la lutte contre la pédocriminalité, la protection des personnes vulnérables et la prévention des abus dans l'Église.

Cette cellule d'accueil et d'écoute aura pour mission l'accueil, l'écoute des personnes qui, pourraient se faire connaître dans le diocèse de Cahors et s'estiment victimes ou témoins d'abus commis par des acteurs pastoraux.

Cette cellule veillera au respect de la charte de fonctionnement des cellules d'écoute proposée par le Pôle Province de Toulouse et à l'application de la procédure promulguée à cet effet et à l'évaluation de sa mise en œuvre de façon régulière.

Elle travaillera sous l'autorité du Délégué Episcopal pour la Lutte et la Prévention contre les Abus (DEPLA) du diocèse et sera en lien avec le Pôle provincial de Toulouse de lutte et de prévention des abus, en particulier pour la mutualisation des moyens et la formation ainsi que la collaboration avec les autres cellules d'écoute de la Province.

Le présent décret prend effet immédiatement et sera publié dans le prochain bulletin diocésain.

A Cahors, le 21 Septembre 2023

Par mandement,
Chne Michel CAMBON, *Chancelier*

Mgr Laurent CAMIADE
Evêque de Cahors

